

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 185/04

AMR 41/021/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE

MEXIQUE Hiram Oliveros (h), 28 ans

deux personnes tuées :

Mario Medina (h), 23 ans

Roberto Mora (h)

Londres, le 28 mai 2004

Amnesty International est extrêmement préoccupée par la sécurité de Hiram Oliveros, dont le compagnon, Mario Medina (ressortissant américain), a été tué à l'arme blanche le 13 mai dernier dans la prison de Nuevo Laredo (État du Tamaulipas). Les deux hommes ont été accusés d'implication dans la mort du journaliste Roberto Javier Mora, tué le 19 mars ; selon les informations recueillies, on les a torturés pour les contraindre à « avouer » ce crime.

D'après certaines sources, Hiram Oliveros est détenu séparément des autres prisonniers. Toutefois, Amnesty International reste préoccupée par sa sécurité, car Mario Medina a été frappé de 88 coups de couteau par un de ses codétenus. Pourtant, la veille de sa mort, l'administration pénitentiaire avait apparemment assuré un représentant du consulat des États-Unis que le jeune homme n'était pas détenu avec les autres prisonniers, par mesure de sécurité. Au cours des jours qui ont suivi son arrestation, Mario Medina a affirmé que des policiers l'avaient soumis à la torture et à des sévices sexuels afin de le pousser à « avouer » l'homicide.

Rédacteur du quotidien local *El Mañana*, Roberto Javier Mora a été retrouvé mort le 19 mars dans son appartement de Nuevo Laredo. Selon la police, il avait reçu 26 coups de couteau. Le journaliste avait relayé des allégations de corruption et de trafic de drogue dans son journal. Des organisations locales de défense des droits humains ont dénoncé la mort de Roberto Javier Mora et ont engagé les autorités à veiller à ce que les responsables soient traduits en justice.

Selon certaines informations, le corps de Roberto Javier Mora a été retrouvé par ses voisins, Mario Medina et Hiram Oliveros, qui ont contacté le commissariat local. Considérés comme les principaux suspects dans cette affaire, ils ont été arrêtés par la police le 26 mars. Les deux hommes ont par la suite déclaré qu'ils pensaient avoir été appréhendés et accusés du crime parce qu'ils étaient homosexuels et qu'on pouvait les contraindre à passer des « aveux ». D'après les services du procureur général de l'État du Tamaulipas (*Procuraduría de Justicia de Tamaulipas*), Mario Medina aurait tué Roberto Javier Mora par jalousie, parce qu'il soupçonnait son compagnon de le tromper avec le journaliste. Les « aveux » que Mario Medina aurait faits devant une caméra ont été utilisés pour étayer ces accusations.

Le 30 mars, dans une déclaration à la presse, Mario Medina et Hiram Oliveros ont soutenu qu'ils ne connaissaient pas la victime et qu'ils n'étaient pas responsables de sa mort. Ils ont également affirmé que des policiers les avaient torturés pour leur arracher des « aveux ». Mario Medina a prétendu qu'au cours de sa détention, des agents de la police judiciaire de l'État (*agentes ministeriales*) l'auraient menacé en ces termes : « *On va te faire "disparaître", tu sais que tout le monde disparaît ici* ». Le jeune homme a par ailleurs indiqué qu'on l'avait battu et soumis à des violences sexuelles, et qu'on l'avait empêché d'être en contact avec sa famille et de s'entretenir avec un avocat pendant sa détention.

À la suite de ce témoignage, un juge a appelé deux policiers à comparaître. Selon les informations reçues, aucun ne s'est présenté. Des policiers des services du procureur général de l'État du Tamaulipas ont été chargés d'enquêter sur la mort de Mario Medina. Or, il s'agit des agents mêmes qui avaient arrêté Hiram Oliveros et Mario Medina.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La torture et les autres formes de mauvais traitements sont très répandues au Mexique. Amnesty International a recensé de nombreuses affaires dans lesquelles des détenus ont été reconnus coupables essentiellement sur la base d'« aveux » extorqués sous la torture. La validité de telles déclarations est rarement contestée par les tribunaux, même lorsque les accusés les remettent en cause en indiquant qu'elles leur ont été arrachées sous la torture.

Les crimes commis contre des journalistes, dans les régions proches de la frontière avec les États-Unis, sont très souvent liés aux informations qu'ils publient sur le trafic de stupéfiants, la corruption et l'implication de représentants de l'État dans ces agissements. Les autorités mènent rarement des enquêtes dignes de ce nom sur ces affaires, laissant s'installer un climat d'impunité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Hiram Oliveros, détenu dans la prison de Nuevo Laredo, dans l'État du Tamaulipas, où son compagnon, Mario Medina, a été tué le 13 mai 2004 ;

– appelez les autorités à conduire une enquête détaillée sur la mort de Mario Medina, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés ;

– demandez-leur de mener une enquête approfondie sur les témoignages selon lesquels Mario Medina et Hiram Oliveros ont été torturés en détention en mars 2004, ainsi que sur les allégations selon lesquelles ils ont été accusés d'un crime en raison de leur orientation sexuelle ;

– déclarez-vous préoccupé par la mort du journaliste Roberto Javier Mora, qui a été tué le 19 mars, et demandez instamment aux autorités de conduire une enquête exhaustive et indépendante sur ces faits, de rendre les résultats de ces investigations publics et de déferer les responsables présumés à la justice ;

– faites part de votre inquiétude quant à la sécurité des journalistes dans l'État du Tamaulipas et exhortez les autorités à garantir leur protection, en veillant à ce qu'ils puissent mener leurs activités légitimes sans craindre d'être victimes de représailles.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Tamaulipas :

Lic. Tomas Yárrington Ruvalcaba
Gobernador del Estado de Tamaulipas
Palacio de Gobierno
Av. Juárez y 5 de Mayo
Ciudad Victoria, 87009
Tamaulipas, Mexique
Télégrammes : Gobernador del Estado de Tamaulipas,
Ciudad Victoria, Tamaulipas, Mexique
Fax : +52 834 318 8701
Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le
Gouverneur,

Procureur général de l'État du Tamaulipas :

Dr. Ramón Durón Ruiz
Procurador General de Justicia del Estado de Tamaulipas
Palacio de Justicia, Calle Sietecero
Boulevard Praxedis Balboa s/n, 2º piso
Col. Centro
Ciudad Victoria 87009
Tamaulipas, Mexique
Télégrammes : Procurador General de Justicia del Estado
de Tamaulipas, Ciudad Victoria, Tamaulipas, Mexique
Fax : + 52 834 318 7184
Formule d'appel : *Señor Procurador*, / Monsieur le Procureur
général,

Commission des droits humains de l'État du Tamaulipas :

Lic. Eduardo Garza Rivas
Presidente de la Comisión de Derechos
Humanos del Estado de Tamaulipas
Calle 14 No. 355 Sur
87000, Ciudad Victoria
Tamaulipas, Mexique
Télégrammes : Presidente de la Comisión de Derechos, Ciudad Victoria, Tamaulipas, Mexique
Fax : +52 834 312 4565 (Si quelqu'un décroche, veuillez dire : « *Tono de fax por favor* »)
Formule d'appel : *Señor Procurador*, / Monsieur le Président,

COPIES À :

Centre d'études sur les frontières et de promotion des droits humains :

Centro de Estudios Fronterizos y Promoción de Derechos Humanos (CEFPRODHA)
Calle Zaragoza 581 Altos, Despacho 6
Zona Centro, Reynosa
Tamaulipas
Mexique
Fax: +52 899 9 22 24 41 (appuyez sur la touche 1 puis demandez le fax)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 JUILLET 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*